

NOS INCROYABLES DINOSAURES ALBERTAINS

Au printemps 2015, j'ai accueilli à Calgary un ami de l'Ontario, venu pour la première fois de sa vie en Alberta. À la retraite depuis plusieurs années, Gilles Dumais ne disposait que de quelques jours pour découvrir l'autre belle province. En attendant qu'il revienne pour faire davantage connaissance avec la réalité d'ici, je n'ai eu le temps, après une visite du quartier historique francophone de Rouleauville, que de lui faire admirer la beauté de nos Montagnes Rocheuses et de lui faire constater qu'au Canada, c'est dans notre province que nous trouvons encore le plus de dinosaures.



Justice et droits

| GÉRARD LÉVESQUE
levesque.gerard@sympatico.ca

Dans le Sud de l'Alberta, nous avons le parc provincial Dinosaur, site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Outre ses

trouvés de l'«âge des reptiles». Il s'agit en particulier d'environ 35 espèces de dinosaures remontant à quelque 75 millions d'années.

paysages d'une grande beauté, le parc contient les vestiges les plus importants qu'on ait jamais

Le musée Royal Tyrrell, près de Drumheller, permet de revivre l'époque où les dinosaures fréquentaient la région ; on peut y voir la plus grande collection au monde de squelettes complets de dinosaures. Dans le Nord-Ouest de l'Alberta, il y a le musée de paléontologie Currie. Près de Grande Cache, on retrouve la plus importante concentration de traces de dinosaures au Canada. À Guy, on peut s'adonner à la pratique de la paléontologie près de la rivière où on trouve une importante concentration de fossiles.

En passant, je souligne que, dans l'édition du 3 décembre dernier de notre hebdomadaire, le chroniqueur littéraire du Franco, Paul-François Sylvestre, a publié un excellent article au sujet d'un ouvrage sur les dinosaures.

Cependant, nos dinosaures ne sont pas tous dans les musées. Dans le langage populaire, un dinosaure est une chose (comme mon téléphone cellulaire de la fin du siècle dernier) ou une personne restée ancrée dans le passé et inadaptée au temps présent. En Alberta, au cours de l'ère conservatrice, de telles personnes existaient en nombre suffisant parmi la classe politique pour qu'elles mettent en place des politiques et procédures contre la langue française lesquelles, tant qu'elles ne sont pas changées, continuent de brimer les droits des justiciables qui ont le français en partage.

Pour que mon ami Dumais soit témoin d'un exemple de ce régime, je l'ai invité à venir au Palais de justice de Canmore observer le déroulement d'une demande en vue d'obtenir la tenue en français d'une audience judiciaire, en vertu du Règlement de l'Alberta 158/2013 lequel s'applique aux causes de conventions au code de la route. Le paragraphe 3 de ce règlement prévoit qu'un juge peut, à la requête d'un justiciable et avec le consentement du poursuivant, présider une instance en français. Cette disposition réglementaire confie donc à la partie adverse le sort de la requête du justiciable. C'est le genre de situation qui existe habituellement dans des pays non démocratiques.

Le 12 mars 2015, après la présentation d'une requête au nom d'un justiciable francophone, mon ami a pu entendre l'échange suivant :

Commissaire J. L. Schwager: *And so Mr. Trotter, as the prosecutor, do you consent or not consent to this request?*
Maître B. Trotter: *The Crown does not consent to this, Your Worship.*

Et, voilà, comme dans le cas de plusieurs autres requêtes similaires présentées au Palais de justice de différentes localités de l'Alberta, le représentant

du ministère de la Justice n'a pas consenti à la tenue d'une audience en français. La situation de Canmore était ironique parce que la commissaire qui présidait l'audience était bilingue, et, en tant que juge de paix, elle n'a pas besoin du consentement de l'employé de Justice Alberta pour choisir d'utiliser l'une ou l'autre des deux langues de nos tribunaux.

Elle choisit donc de terminer l'audience en français :

Commissaire J. L. Schwager: *Monsieur Lévesque, je vous remercie pour vos soumissions aujourd'hui.*

Maître G. Lévesque: *Merci beaucoup, madame la juge.*

Commissaire J. L. Schwager: *De rien.*

Les employés de Justice Alberta devraient suivre l'exemple de la Commissaire J.L. Schwager. En cessant de traiter le français comme une langue étrangère, ils respecteraient ainsi la jurisprudence bien établie de la Cour suprême du Canada en matière d'interprétation des droits linguistiques. Comme l'évolution des mentalités requiert un certain temps, j'ai invité mon ami Dumais à revenir cette année faire un constat de la situation de nos dinosaures.



KATHLEEN WYNNE PRÉSENTE DES EXCUSES OFFICIELLES AUX FRANCO-ONTARIENS

VOILÀ !
MAINTENANT,
REPOSEZ
EN PAIX...
ET FICHEZ-
NOUS LA
PAIX !

LE FRANCO

8627 - rue Marie-Anne Gaboury (91^e Rue)
Pavillon 2, Bureau 312
Edmonton, Alberta T6C 3N1

Offre d'emploi : Poste de vendeur - vendeuse

Si vous voulez relever de nouveaux défis, ce poste s'adresse à vous. Le Journal Le Franco est actuellement à la recherche d'un poste de vendeur ou de vendeuse à plein temps.

Le poste aura comme principales responsabilités les tâches suivantes :

- Chercher des publicités locales pour le journal
- S'assurer de la réception des publicités locales, régionales, provinciales et nationales et faire le suivi avec les clients
- Effectuer le suivi des dimensions et des prix des publicités dans la maquette.
- S'occuper du montage et des calculs pour les dimensions des annonces
- Se partager un peu la réception
- Travailler en étroite coordination avec la personne en charge du volet marketing afin de développer et d'élaborer une liste d'annonceurs.
- Développer un réseau

Exigences :

- Avoir une solide expérience en vente et des connaissances dans le domaine de la publicité
- Avoir un grand sens du relationnel
- Être bilingue français - anglais
- Avoir un permis de conduire valide

Salaire : Établi en fonction des compétences et de l'expérience

Lieu de l'emploi : Edmonton, Alberta

Date d'entrée en fonction : Aussitôt que possible

Si ce poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et une lettre de présentation, en français, à Mme Hélène Lequitte, rédactrice en chef du journal Le Franco, par courriel à : direction@lefranco.ab.ca

L'ÉQUIPE

HÉLÈNE LEQUITTE | Rédactrice en chef
JULIE BOUCHER | Adjointe administrative
ÉLOÏSE DAIGLE | Infographiste

CORRESPONDANTS ET CHRONIQUEURS

Correspondante à Edmonton
AMY VACHON-CHABOT

JORIS DESMARES-DECAUX (soccer)
MARIO GIGUÈRE (hockey)
CAROL J. LÉONARD (patrimoine)
M^e GÉRARD LÉVESQUE (juridique)
PAUL-FRANÇOIS SYLVESTRE (littérature)
CORALIE TREMBLAY &
CÉLINE DUMAY (gastronomie)

POUR NOUS REJOINDRE :

#312, 8627 - 91^e Rue,
Edmonton (Alberta) T6C 3N1
Tél. : (780) 465-6581
Télé. : (780) 469-1129
www.lefranco.ab.ca

POUR SOUMETTRE UN SUJET D'ARTICLE :

direction@lefranco.ab.ca

POUR LA PUBLICITÉ :

administration@lefranco.ab.ca

Le Franco est la propriété de l'ACFA. Au niveau national, il est représenté par Lignes agates marketing. Le Franco est imprimé par Star Press inc., de Wainwright. La reproduction d'un texte ou d'une photo par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation écrite du journal. Les clients ont 15 jours après la date de parution pour nous signaler des erreurs. La responsabilité pour toute erreur de notre part dans une annonce se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur, si l'erreur est celle du Franco.



lignes agates marketing



Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques, qui relève de Patrimoine canadien.

Canada

ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!

1 an — 40 \$ 2 ans — 75 \$ 3 ans — 105 \$ 5 ans — 160 \$

NOM : _____ ADRESSE : _____

VILLE : _____ PROVINCE : _____ CODE POSTAL : _____

#312, 8627 - 91^e Rue Edmonton (Alberta) T6C 3N1
Tél. : (780) 465-6581 Téléc. : (780) 469-1129 Courriel : administration@lefranco.ab.ca